

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 671 rendant exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis relative à la création d'un centre urbain à l'Arta.

n° 671

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mai 1946

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro
31 mai 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 24 juillet 1924 sur le régime des terres domaniales à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté du 8 décembre 1925 déterminant les conditions d'application du décret susvisé, notamment en son article 2: Vu le plan ci-annexé signé par MM. le colon commandant de cercle d'Ali-Sabieh, le chef du Service des travaux publics, le receveur des domaines : Vu le décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis plus spécialement l'article 46 : Le Conseil privé entendu dans sa séance du 9 mai 1946,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendue exécutoire la délibération du Conseil représentatif de la Côte française des Somalis en date du 29 avril 1946 relative à la création d'un centre urbain à l'Arta. Le périmètre de ce centre est déterminé au plan de situation ci-annexé. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

J. CHALVET.